UE libre Mode d'emploi

Tout étudiant peut choisir de suivre une UE indépendante de sa formation initiale. L'UE peut être choisie dans toutes les composantes de l'Université Paris 13, voire même à l'extérieur de l'université. L'étudiant souhaitant suivre une UE libre doit se déclarer au début de chaque semestre au secrétariat de sa formation.

Modalités de déclaration :

Pour une UE libre « sport », dispensée par le DAPS de l'université Paris 13, s'adresser directement au DAPS qui remettra un document prouvant l'inscription à l'UE qu'il faudra remettre au secrétariat de sa formation.
Pour toute autre UE, venir chercher au secrétariat un document qui une fois rempli par l'établissement, l'UFR ou département dans lequel l'UE sera suivie, devra être remis au secrétariat de la formation et soumis à l'approbation du responsable de la formation.
Quelle que soit l'UE, à la fin du semestre, l'établissement dans lequel l'UE sera suivie devra transmettre au secrétariat la note obtenue avant le jury de la formation.